



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Annecy, le 17 juillet 2003

RÉF. : DB/AP

Circulaire aux Maires Dépôts de déblais

AFFAIRE SUIVIE PAR Mme BOUVIER  
TÉLÉPHONE : 04 50 33 60 12  
TÉLÉCOPIE : 04 50 33 64 75

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
département de la Haute-Savoie  
(en communication à MM les Sous-Préfets)

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

**Circulaire N°2003- 57**

**Objet :** Dépôts de déblais en Haute-Savoie.

**Réf. :** Circulaire n°91-98 du 15 octobre 1998.

**P.J. :** 2

Par circulaire citée en référence, je vous avais demandé de formaliser la procédure d'autorisation des dépôts de matériaux inertes en vous adressant un modèle d'arrêté

Suite à un jugement récent du Tribunal Administratif de GRENOBLE, il a paru nécessaire de motiver davantage cette décision d'autorisation. A cette occasion, les différents services de l'Etat concernés se sont concertés pour mettre à jour ce document.

Vous trouverez ci-joint le nouveau modèle d'arrêté qu'il vous appartient de signer sur la base de vos pouvoirs de police. Il conviendra de lui annexer l'autorisation d'installations et travaux divers prise au titre de l'urbanisme.

Par ailleurs, il paraît opportun d'accorder cette autorisation, en concertation avec l'exploitant, pour la durée nécessaire sans dépasser cinq années.

Je vous adresse également une notice explicative actualisée sur les dépôts de matériaux inertes.

Mes services (Bureau de l'Environnement et la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE PRÉFET,

POUR LE PRÉFET,  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Philippe DERUMIGNY

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE -- BP 2332 -- 74034 -- ANNECY CEDEX.

TELEPHONE : 04 50 33 60 00

TELECOPIE : 04 50 52 90 05

Site internet : <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>